FRC 2.11252 11252
Case FRC 11495

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution de la loi du 21 nivôse,

PAR DUBOUCHET, Représentant du peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

J'AI été envoyé par la Convention nationale dans le département de Seine-&-Marne, au mois de septembre 1793. Je suis parti de Paris le 12 de ce même mois, & la durée de ma mission a été de deux mois & douze jours.

J'avois pris à la trésorerie nationale la somme

de 3000 liv. J'ai rendu à mon retour celle de 325 liv. dont j'ai la quittance, *signée* Petitviennet.

J'ai soldé différens objets de dépenses extraordinaires. J'ai retrouvé les quittances de quelques-uns de ces objets; j'ai des notes sur d'autres;

SAVOIR:

1°. Quittance, *signée*, Bernier, de la somme de 290 l. en remboursement des avances par lui faites, pour excédant des dépenses de route du détachement de la garde nationale de Meaux, qu'il commandoit lors de mon premier voyage à Coulommier: quittance datée de Meaux.

2°. Quittance, *signée*, Chauve, de la somme de 110 l. montant de la dépense faite dans son auberge par les quatorze chasseurs qui m'avoient accompagné à Crécy.

3°. Quittance, *signée*, Morize, charron, de la somme de 65 liv. pour frais de raccommodage de la voiture que j'avois prise au dépôt.

Notes des sommes que j'ai payées, & dont je n'ai pas la quittance;

SAVOIR:

1°. Soixante-quinze livres aux vingt-cinq chasseurs qui ont assisté à la replantation de l'arbre de la liberté dans la commune de Samoi, près Fontainebleau.

2°. Cent livres remises par moi au citoyen Bernier, commandant du détachement de la garde nationale de Meaux, à l'époque du séjour qu'il a fait à Coulommier, avec le détachement qu'il commandoit.

3°. J'ai donné 70 livres aux citoyens soldats de la garde nationale de Meaux, qui m'ont accompagné dans mon voyage vers Claye & Dammartin.

Total de mes dépenses extraordinaires . . . 1,035 l.

Sur le produit de la contribution que j'avois mise sur les citoyens riches en faveur des parens pauvres des défenseurs de la patrie, j'ai touché à Provins la somme de 3000 liv. que j'ai employée à payer les frais de la fête civique que j'ai donnée au peuple de la commune de Provins & des communes environnantes.

Il est d'autres objets de dépenses extraordinaires, dont je n'ai pas de notes, & dont, depuis dix-huit mois, je n'ai pas conservé le souvenir : tels que dons ou aumônes, envoi de commissaires pour des cas particuliers ou imprévus, &c. Ces frais accidentels sont, comme l'on sait, inséparables de nos missions.

Fait à Paris, le 19 ventôse, l'an 3 de la République française une & indivisible.

Signé, DUBOUCHET.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an 3.